



## Direction Technique BSCC : le régime de l'anxiété pour les salarié·es

Imaginez une pièce plongée dans le noir, vous cherchez la sortie. Une voix vous dit : « ne t'inquiète pas, je m'occupe de tout ». Seriez-vous rassuré·es ? Bienvenue à la négociation sur les régimes de travail de la Direction Technique.

Une quarantaine de régimes de travail ont été négociés au fil du temps entre la Direction Technique (DT) et les organisations syndicales. Il s'agissait alors, à la demande de l'entreprise, « d'optimiser la charge de travail » des technicien·nes en fonction de leurs établissements d'intervention. **Les salarié·es ont organisé leurs vies autour de ces régimes.**

### Le régime de l'anxiété pour les salarié·es

Les modifications envisagées des régimes de travail sont pour l'instant inconnues, et **c'est bien ce qui inquiète les travailleurs et travailleuses de la Direction Technique**, qui n'ont pas été convié·es aux ateliers organisés par la direction sur le sujet. **Pourquoi écarter volontairement les premier·es concerné·es ?** Les organisations syndicales ne faisaient pas non plus partie de la liste des invité·es.

### Des négociations déloyales

Contenu des régimes actuels, nouveaux régimes envisagés, **rien n'a été partagé aux organisations syndicales, malgré les demandes répétées de la CGT**. Comment alors évaluer les conséquences pour les personnes soumises aux changements ? L'entreprise possède ces informations de longue date, et c'est délibérément qu'elle a refusé de les transmettre. **La Poste empêche ainsi les organisations syndicales d'échanger avec les salarié·es, et d'organiser une réponse collective aux enjeux posés.**

### Les prérogatives du CSE non respectées

On ne sait pas à quelle sauce on va être mangés, mais on connaît la date du festin patronal : tout doit être bouclé au premier janvier prochain. C'est la seule information concrète dispensée par la nouvelle directrice de la DT en CSE, au cours d'une présentation lunaire : quatre pages de vide et un planning de négociation intenable. Les élu·es ont voté une résolution demandant à l'entreprise, qui de toute évidence essaie de s'y soustraire, de respecter leurs prérogatives : **toute réorganisation doit faire l'objet d'une information-consultation du CSE.**

**Salarié·es trahi·es, organisations syndicales ignorées, CSE enjambé** : à l'heure où les négociations démarrent, la Direction Technique termine en beauté son grand-chelem du mépris des salarié·es et de leurs représentant·es.

## La CGT exige le respect des salarié·es de la Direction Technique et de leurs conditions de vie: lorsqu'on touche aux régimes de travail, la décence est de mise.